



Faux témoignage et présomption d'innocence

Par **vincilana**, le **06/03/2008** à **15:09**

Pour me licencier mon employeur s'appuie sur 1 témoignage calomnieux portant contre moi des accusations parfaitement mensongères, complètement gratuites et dénuées de tout élément matériel. Ce témoignage est déposé contre moi dans le cadre d'une procédure prudhommale que j'ai déclenchée pour licenciement abusif et sans causes réelles.

Comment puis-je porter plainte contre le signataire du témoignage, l'accuser de calomnies et demander des dommages et intérêts, même symbolique?